



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} Régiment d'Infanterie - BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex
tél. : 03 58 43 00 60 / e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMITÉ DE DIRECTION

PV 195 CD 19

PV du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football le 10 JUIN 2021

Présidence : M. CAILLIET Christophe

Présents : Mmes BOLLEA Catherine, BRUNET Florence, CHERY-FLOCH Christine, ROBERT Aurélie, MM. AMARAL Dominique, BARRET Claude, CHANUDET Philippe, EL IDRISSE Karim, MOREL Stéphane, RENAULT Thierry, SABATIER Patrick.

Excusés : Mme FONTAINE Catherine, MM. PERLIN Guillaume (éducateur sportif), PLEUX Cédric, TRINQUETTE Jean Louis

Invités : MM. BILLOTTE Bruno (CTD DAP 89), SAUVAGE Arnaud (Président de la Commission Technique), THOMAS Etienne (CTD PPF 89)

Début de séance à : 20h15

Mme. BRUNET est désignée secrétaire de séance

Carnet de Famille

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille de :

- M. Pierre ARROYOS, Vice-Président de la Commission Régionale de Discipline et Travaux d'Intérêt Sportif depuis la fusion des Ligues, et ancien Président de la Commission de Discipline de la Ligue de Franche-Comté.

Le Comité adresse ses sincères félicitations à :

- Clément TURPIN pour sa désignation pour l'arbitrage de la Finale de l'Europa League et le prochain EURO.
- L'encadrement et aux lycéens du Lycée FOURIER, lauréat pour leur engagement et leur investissement sur la « Quinzaine du Foot »

Remerciements

Le Comité de Direction remercie les communes et les clubs qui par le prêt des installations sportives, permettent au District d'assurer ses missions sur l'ensemble du territoire icaunais.

1. Adoption des Procès-verbaux

- Adoption du PV 184 CD 16 du Comité de Direction du 29 avril 2021 en visioconférence : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.
- Adoption du PV 184 CD 17 électronique du Bureau du Comité de Direction du 10 mai 2021: aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

- Adoption du PV 188 CD 18 du Bureau du Comité de Direction du 20 mai 2021: aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

2. Communication du Président

a) Point d'information sur la situation sanitaire liée à la pandémie et la reprise des activités pour les clubs

Le Président fait un état des lieux des dernières mesures gouvernementales permettant de lutter contre la pandémie. Le Comité de Direction se réjouit de la reprise des activités sur cette période de fin de saison et invite chaque club à retrouver l'ensemble de ses licenciées en respectant scrupuleusement les protocoles.

b) Dossiers médicaux des arbitres

La Commission Fédérale des Arbitres et la Commission Fédérale Médicale ont modifié l'article 27 portant sur le contrôle médical des arbitres, afin de tenir compte des modifications apportées à l'article 70 des Règlements Généraux à propos des joueurs, qui viennent définir un régime différent selon que l'intéressé est mineur ou majeur.

Ce texte entre en vigueur suite au vote par l'Assemblée Générale Fédérale du vendredi 4 juin 2021. Désormais, seuls les arbitres de la Fédération sont soumis à un examen médical annuel, qui peut être effectué par le médecin traitant, pour obtenir leur licence. Pour les arbitres des Ligues et des Districts, la délivrance de la licence diffère selon l'âge :

- Les arbitres des Ligues et des Districts de moins de 18 ans sont soumis au même régime d'examen médical que les joueurs mineurs, tel que défini à l'article 70.2 des Règlements Généraux de la FFF.
- Les arbitres des Ligues et des Districts de 18 à 34 ans sont soumis au même régime d'examen médical que les joueurs majeurs, tel que défini à l'article 70.1 des Règlements Généraux de la FFF.
- Les arbitres des Ligues et des Districts à partir de 35 ans sont soumis à un examen médical annuel qui peut être effectué par le médecin traitant.

Un nouveau dossier médical arbitre unique pour Ligue/District est mis à disposition des clubs dès ce jour.

L'article 27 précise également :

« Les modalités des examens prévus ci-avant sont définis par la Commission Fédérale Médicale pour l'ensemble des arbitres. Lorsqu'il est nécessaire, le Dossier Médical Arbitre, dûment rempli par un médecin, doit être adressé, indépendamment de la demande de licence, sous pli confidentiel, selon les cas, à la Commission Fédérale Médicale, à la Commission Régionale Médicale ou à la Commission Médicale de District.

Pour toute nouvelle candidature à la fonction d'arbitre de niveau District, seul un certificat médical de non contre-indication à l'arbitrage est nécessaire pour l'intégralité de la saison de candidature concernée, et ce, en cas de réussite de l'arbitre à l'examen. Néanmoins, si l'intéressé est par ailleurs titulaire d'une licence de joueur, d'éducateur ou de dirigeant, le certificat médical produit dans le cadre de l'obtention de cette licence est suffisant.

Le Dossier Médical Arbitre, tel que mentionné au paragraphe précédent, est nécessaire à compter du renouvellement de la licence arbitre la saison suivante. »

Communication FFF Dossier Médical Arbitre ([ANNEXE 1](#))
Dossier Médical ([ANNEXE 2](#))

c) Bilan concernant les licenciés

Le Président fait le point par rapport à la saison 2019/2020 où nous avons 10 483 licenciés. Le Président fait part d'une diminution du nombre de licenciés de 11.35 % portant ce nombre à 9 293. A noter que la campagne des licences 2020/2021 est ouverte depuis ce mardi 1^{er} juin. Des précisions sont apportées sur la création de la licence volontaire (<https://lbf.fr/simple/la-creation-dune-licence-volontaire/>)

d) Assemblée du district de l'Yonne de Football

Au vue de la saison et de la pandémie, le Comité de Direction informe qu'il n'y aura pas d'Assemblée Générale de fin de saison en ce début d'été.

e) Activités clubs

La secrétaire générale soumet au Comité de Direction de la mise en non activité totale du club l'US CANTON CHARNY et transmet les informations aux services de la Ligue.

Le Comité de Direction prend note des nouvelles affiliations de :

- L'Amicale des Éducateurs du District de l'Yonne de Football
- Charny FC

f) Distinctions Fédérales promotion 2020

Dans le cadre de la politique de Récompenses des Bénévoles mise en place par la Fédération Française de Football concernant les « Distinctions Fédérales », le Président soumet aux membres du Comité de Direction pour le District de l'Yonne un listing des récipiendaires. Le Comité de Direction valide à l'unanimité ces propositions qui sera soumise à l'approbation de la Ligue et la FFF.

g) Distinctions Ligue Bourgogne Franche-Comté 2020 / 2021

Dans le cadre de la politique de Récompenses des Bénévoles mise en place par la Ligue Bourgogne Franche-Comté concernant les « Distinctions Ligues », le Président soumet aux membres du Comité de Direction pour le District de l'Yonne un listing des récipiendaires. Le Comité de Direction valide à l'unanimité cette proposition qui sera soumise à l'approbation de la Ligue.

h) Soirée découverte Foot Loisirs des Bénévoles et Partenaires du District

Le Trésorier fait le point sur la soirée découverte Foot Loisirs des bénévoles et partenaires du District, qui aura lieu le 2 juillet prochain, sur les installations du club d'Appoigny.

i) Plateaux U7/U9

La commission technique présente l'organisation des plateaux U7/U9 qui auront lieu les 12, 19 et 26 juin 2021. Lors de ces journées, des membres du comité de direction et commissions sont mandatés pour remettre les médailles aux jeunes ayant participés aux rencontres.

j) Calendrier des manifestations de juillet à décembre 2021

- ❖ Manifestations :
 - Rentrée des Éducateurs : Samedi 4 septembre
 - Réunion U7/U9 : Samedi 11 septembre
 - AG des arbitres : Samedi 11 septembre

- ❖ Réunions Comité de Direction :
 - Jeudi 8 juillet 2021
 - Jeudi 26 août 2021
 - Jeudi 14 octobre 2021
 - Mardi 14 décembre 2021

k) Déploiement des réunions de secteurs :

Le Comité de Direction propose à nouveau des réunions de secteurs réparties sur les mois de septembre, octobre et novembre 2021.

Objectifs : accompagnement des clubs, et tout particulièrement ceux nouvellement affiliés.

L'organisation se fera par secteurs et sur invitations. Le calendrier sera arrêté lors du prochain Comité de Direction sur proposition de la secrétaire générale.

3. Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football

a) Les clubs non en règle financièrement

Rappel : En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football 6.7 article 44 du Règlement intérieur, *en cas de non-paiement à la suite de deux rappels par voie électronique effectués, des pénalités sont applicables selon les règles suivantes :*

- *10% de pénalités sur le montant restant dû (envoi d'un courriel au club) ;*
- *20% de pénalités si la régularisation n'est pas intervenue dans les 30 jours (envoi d'un courriel avec AR au club) ;*
- *Si non régularisation dans les 10 jours à réception du courriel, saisie du dossier par le bureau ou le conseil d'administration qui prononcera des sanctions administratives telles que prononcées par la FFF dans l'article 200 des RG.*

La sanction s'appliquera à toutes les équipes du club.

Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité la somme limite de 500€.

b) Suivi des subventions CNDS, CO CD et des CO LFA

Le Trésorier fait le point sur le suivi de ces subventions.

c) Suivi du Budget

Le Trésorier fait le point sur l'état d'avancement du budget

d) Dotations mini buts École de Foot

Débat sur l'aide au Foot Animation sur la rentrée scolaire 2021 : les options mini-butts et bons d'achats ciblés sont privilégiées.

e) Projet 1 équipe = 1 éducateur

Rappel : Le projet a été reconduit en 2020/2021 selon les modalités définies lors du Comité de Direction du 27 août 2020 et limité à 2 modules par personne pris en charge par le District de l'Yonne de Football ; (les certifications ne sont pas concernées.)

Le District, considérant les dernières formations devant se dérouler en juin, créditera le compte des clubs bénéficiant de cette opération sur le relevé n°1 de la saison 2021/2022.

f) Relevé des comptes clubs 2021/2022

La procédure est validée à l'unanimité par le Comité de Direction ([ANNEXE 3](#))

g) Valorisation du bénévolat

Point d'étape par la secrétaire générale

h) Dotations fédérales NIKE

Le Président fait part au Comité de Direction des informations relatives aux dotations fédérales via l'équipementier NIKE dont bénéficieront les clubs.

Au total, l'aide fédérale sur cette opération s'élève à 52 800 €.

4. Rapport des commissions

a) Commission Statuts Règlements et Obligations des clubs

M. SABATIER présente les propositions d'aménagements aux règlements suivants :

- la Commission Sportive ayant communiqué les résultats concernant le sondage sur la répartition des groupes de D2.
- prenant en compte qu'une large majorité des clubs ont choisi la répartition géographique avec phases de play-offs,
- considérant l'incertitude sur les engagements Seniors en D4 et la volonté du Comité de Direction que ce championnat demeure attractif,
- considérant le souhait de la commission sportive de ne pas surcharger le calendrier avec les matchs de coupe Prevel,

La commission Statut Règlements et Obligations des clubs propose les aménagements suivants :

- suivre le souhait majoritaire des clubs de revenir à une répartition géographique en D2 avec phase de play-offs.
- organiser le championnat de D4 en 2 phases ; à l'issue de la 1^{ère} phase, les équipes seront réparties en X groupes de 8. Un groupe ÉLITE sera déterminé pour les équipes qui pourront accéder en D3.
- limite la participation à la Coupe Prével aux seuls clubs éliminés au 1^{er} tour de la Coupe de l'Yonne.

Le Comité de Direction, considérant l'intérêt supérieur pour le football départemental de ces propositions, adopte ces modifications à l'unanimité

b) Commission Sportive

La Commission Sportive propose le calendrier général SENIORS pour la saison 2021-2022 ([ANNEXE 4](#))

Le Comité de Direction valide à l'unanimité le calendrier général seniors.

c) Commission de Formation et d'Accompagnement des clubs

La Présidente informe l'ensemble des membres du Comité de Direction que des réunions des secteurs sont organisées en ce début de campagne des licences. Elle a pour objectif d'informer les clubs sur les différents objectifs clubs, et de les former sur la dématérialisation des licences.

Les réunions auront lieu :

- Secteur avallonnais : mercredi 9 juin à 19 heures à l'Isle sur Serein
- Secteur auxerrois : lundi 14 juin à 19 heures à Charbuy
- Secteur sénonais : mardi 15 juin à 18 h 30 à St Clément

d) Commission Technique

La commission technique présente les calendriers généraux jeunes et pratiques diversifiées pour la saison 2021-2022, sous réserve d'aménagements.

Le Comité de Direction rappelle que la date limite des engagements Seniors est fixée au 15 juillet 2021 et celle des engagements Seniors F et Jeunes brassages D1 au 15 août 2021.

Les autres pratiques : date limite des engagements fixée au 10 septembre (Championnats Seniors à 7, U18 à 7, U15 à 7, Championnats U18 D2, U15 D2, U13 D2, U13 D3, Foot Animation U11 niveaux 1 (fort), et 2 (faible), Foot Animation U9 et U7, U18 F, U15 F, U13 F, Foot Animation F (U11, U9, U7), Championnat Futsal, Challenge de la Convivialité, Loisirs séniors Féminines, Loisirs Ados U18 à U14 à 8...)

La commission technique fait une information sur l'Open de Futnet.

Sur proposition du département labellisation de la commission technique, le Comité de Direction valide à l'unanimité les propositions de labels suivants :

Labels jeunes :

- ✓ HERY (label espoir),
- ✓ AUXERRE SPORTS CITOYEN (label espoir),
- ✓ JOIGNY (label espoir), FC SENS (label excellence),
- ✓ APPOIGNY (label excellence)

Tous ces labels sont pour l'année 2019/2020 et le Comité de Direction les valide à l'unanimité

Label Futsal : JOIGNY (label espoir) au titre de la saison 2020/2021.

Le Président demande à la commission technique de programmer les remises des labels EFF avec les clubs concernés (FC SENS, AUXERRE STADE et AUXERRE SPORTS CITOYEN).

Le Comité de Direction félicite les éducateurs ayant réussi leurs formations

- ✓ Noémie LUCE (Stade Auxerrois - BEF)
- ✓ Jimmy DEGHAL (Joigny – Certificat Performance Futsal)
- ✓ Valentin BENOIT (ES Appoigny – BMF apprentissage), Baptiste CHAT (US Joigny – BMF apprentissage), Anthony OUMEDJKANE (ES Appoigny – BMF apprentissage)
- ✓ Apprentissage AJA/SA : AGOUF Pauline (SA), CRUMAN Colleen (SA), DESCHAMPS Claire (SA), PERCEBOIS Marie (SA), Raphaël LIPINSKI (AJA), RULLAN Enzo (SA)
- ✓ Florian GUILBERT (FC Paron - BMF), Emmanuel ROCHE (Chablis - BMF), Maxime DUPONT (ES Appoigny - BMF)

Le Comité de Direction félicite les U13G de l'AJA, Alvaro DOS SANTOS et Mattéo GUERREIRO retenus au concours du Pôle Espoir.

A noter : la participation au dernier tour du Pôle Féminin Lyon (U15F) pour Jemmi TENDA (US Joigny) et au rassemblement régional U14F le samedi 26 Juin 2021 pour Louise MORIN et Léane PATIN (Stade Auxerrois), Louna DEIS (US Joigny), Louise BUSO (SC Gron Veron)

5. Questions / Informations diverses

Fermeture estivale du District de l'Yonne de Football : du vendredi 30 juillet au soir au lundi 16 août matin.

Prochaine réunion du Comité de Direction

Jeudi 8 juillet 2021

Séance levée à : 23h15


Le Président du District de l'Yonne de Football

Christophe CAILLIET



La Secrétaire de séance

Florence BRUNET



« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »